

male de captif du Vatican, de roi détrôné, de victime d'une usurpation qui restera dans l'histoire comme un sacrilège abus de la force contre le droit. Combien il serait désirable d'y voir mettre un terme, d'une manière ou de l'autre! Sans doute, par cette résistance noble, digne et constante de la Papauté aux suggestions de la puissance italienne ou même à ses avances intéressées, par l'acceptation résignée d'une captivité, fût-elle dorée, le Saint-Siège n'a rien perdu de son prestige et de son autorité dans le monde. Mais enfin, cet état de choses ne peut pas durer indéfiniment.

Ne croyez-vous pas, Eminence, que le moment serait propice pour trancher le différend et, sans rien sacrifier des principes, proposer des compensations, garantir au Chef de l'Eglise l'indépendance à laquelle il a droit, et lui faire reconnaître par toutes les nations du monde une souveraineté temporelle qui assurerait le libre exercice de son magistère et de ses relations avec tous les pays et avec toutes les parties de l'univers catholique? Il est certain que la carte du monde, et de l'Europe en particulier, va être révisée dans le prochain Congrès de la paix. D'après les affirmations de M. Wilson qui ont déjà trouvé un écho auprès de tous les gouvernements alliés, les nationalités doivent être constituées sur leurs bases naturelles et traditionnelles; les droits des petits peuples seront reconnus et respectés, la justice, dit-on, doit présider à ces débats, et les abus de la force seront corrigés. C'est ainsi que l'Alsace-Lorraine sera restituée à la France, non pas en vertu du droit de conquête corrélatif à la victoire des armes, mais parce que cette province appartenait à la France et lui avait été arrachée par un coup de force. Pourquoi n'en serait-il pas de même du pouvoir temporel? Je dis, Eminence, du pouvoir temporel, et non pas des Etats pontificaux. Malgré les droits les plus sacrés que le Saint-Siège aurait à recouvrer ses possessions territoriales et, en particulier sa capitale, Rome, est-il possible d'espérer un retour complet et absolu de ses provinces au Saint-Siège avec la prétendue unité italienne, avec l'emprise déjà demi-séculaire de la royauté du Piémont sur toute l'Italie, avec l'organisation déjà consommée de ce nouvel Etat, avec l'esprit moderne?... Certes, une pareille question, je l'avoue humblement, est du ressort exclusif du Saint-Siège, et je n'ai nullement la prétention de lui donner des conseils. Aussi, je m'excuse encore d'oser formuler l'idée suivante.

Ne pourrait-on pas obtenir de la part de l'Italie et de toutes les puissances, qu'une portion de territoire fut abandonnée au Pape qui y exercerait une principauté absolue?... A mon humble avis, ce territoire devrait comprendre le Vatican, la basilique et la place de Saint-Pierre avec toutes ses dépendances, une langue de terre aboutissant de là à la ville d'Ostie, qui, avec son port, appartiendrait au Saint-Siège. Ainsi le Pape aurait une voie d'accès à la mer, une petite flotte à lui qui lui permettrait de sortir de Rome sans emprunter des voies étrangères, de naviguer sur toutes les mers et d'aborder à tous les rivages. J'ignore, bien entendu, toutes les difficultés d'application que pourrait avoir un pareil